

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 107 (1926)

Vereinsnachrichten: Rapport du Comité Central de la Société Helvétique des Sciences
Naturelles pour l'année 1925

Autor: Lugeon, Maurice

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I.

Rapport du Comité central, Rapport financier et Inventaires
Bericht des Zentralvorstandes, nebst Kassabericht und Inventaren
Rapporto del Comitato centrale, Rapporto finanziario ed Inventarü

Rapport du Comité Central de la Société Helvétique des Sciences
Naturelles
pour l'année 1925

Lu à l'assemblée générale administrative du 29 août 1926
par M. Maurice Lugeon

Messieurs,

Ainsi que nous l'avons pratiqué dans nos rapports antérieurs, nous commencerons par vous exposer ce que furent, en 1925, les manifestations scientifiques extérieures auxquelles prit part notre association.

Le Conseil international de Recherches s'est réuni à Bruxelles les 7, 8 et 9 juillet sous la présidence de M. Emile Picard, président du Comité exécutif.

Durant cette session, trois nouveaux pays, la Lettonie, la Tunisie et la Finlande ont été admis à faire partie du Conseil, ce qui porte le nombre des pays adhérents à trente-cinq.

Vous vous rappelez que la création du Conseil international de Recherches s'est faite pendant la guerre par le groupement des savants des pays alliés à la suite de résolutions prises à Londres en octobre 1918. En 1919, dans sa séance plénière du 28 juillet, l'Assemblée constitutive du Conseil décidait d'inviter les neutres, et en particulier la Suisse, à faire partie de la nouvelle association, dans laquelle nous sommes entrés en 1920.

Parmi les deux objets importants à l'ordre du jour de la dernière assemblée, l'un était la suppression du renvoi aux résolutions de Londres, d'octobre 1918, soit la modification de l'art. 1 b, des statuts du Conseil, ainsi formulé : «De provoquer, conformément à l'article premier des résolutions de Londres (octobre 1918), la création d'associations ou d'unions internationales jugées utiles au progrès des sciences».

La modification demandée consistait à faire disparaître les mots : «conformément à l'article premier des résolutions de Londres, octobre 1918.»

Voici ce qu'était cet article des résolutions de Londres :

«Aussitôt que les circonstances le permettront, les conventions relatives aux associations scientifiques internationales seront, conformément aux statuts ou règlements propres à chacune d'elles, dénoncées

par les groupements compétents des nations en guerre avec les empires centraux.»

«Les nouvelles associations reconnues utiles au progrès des sciences et de leurs applications seront établies, dès maintenant, par les nations en guerre avec les empires centraux avec le concours éventuel des neutres.»

Il était également demandé la suppression d'un passage analogue, de l'art. 3, troisième alinéa, ainsi rédigé :

«Lorsqu'une association sera constituée, les nations non-comprises dans l'énumération précédente, mais rentrant dans les conditions de l'article premier des résolutions de la Conférence de Londres ...»

Les mots dont on demandait la suppression étaient les suivants : «mais rentrant dans les conditions de l'article premier des résolutions de la Conférence de Londres».

Ces propositions de modifications venaient de la part de l'Académie des Sciences d'Amsterdam, des Académies danoise et suédoise, et de la Société helvétique des Sciences naturelles.

Elles avaient pour but de permettre l'entrée dans le Conseil des pays centraux.

Votre Comité central, estimant cependant que l'admission au Conseil international de Recherches devait être un droit pour tous les pays faisant partie de la Société des Nations, demandait que le passage supprimé soit remplacé par les mots suivants : «Peuvent faire partie du Conseil international de Recherches, en plus des pays énumérés à l'art. 3 des statuts, et en plus de ceux qui ont été invités par la résolution du 28 juillet 1919, tous les pays faisant partie de la Société des Nations.»

L'Allemagne, en particulier, devait entrer de droit au Conseil dès que sa position vis-à-vis de la Société des Nations aurait été réglée, ce qui paraissait prochain.

Les choses en étaient là, lorsque votre Comité central reçut l'ordre, par le Département politique fédéral, de retirer la proposition spéciale que nous avions faite et de voter sans condition les autres propositions. Nous avons dû nous incliner et laisser partir seul à Bruxelles, notre deuxième délégué, M. le prof. Fueter.

Notre proposition fut, au dernier moment, reprise par les Belges. Il est à noter encore qu'une proposition rigoureusement semblable à celle de votre Comité central fut envoyée à Bruxelles par l'Union internationale de Chimie pure et appliquée qui, quelques jours avant la réunion du Conseil, tenait ses assises à Bucarest.

Le vote fut émouvant. Notre délégué appuya la proposition belge et demanda qu'elle fut soumise au vote dans le cas où la proposition hollandaise serait refoulée.

Au vote, l'amendement belge fut accepté par 19 voix pour 6 pays et fut refoulé par 28 voix (dont la Suisse) pour 10 pays. L'Espagne, avec ses cinq voix, s'est abstenue.

On vota ensuite sur la proposition présentée par les Pays-Bas, le Danemark et la Suède. Votèrent pour 28 voix (dont celle de la Suisse)

pour 10 pays; votèrent *contre* 19 voix pour 6 pays. L'Espagne s'est encore abstenue.

Mais, comme le Conseil ne peut modifier ses statuts qu'à la majorité des $\frac{2}{3}$ des voix des pays intéressés, et que les pays adhérents comptent 75 voix, il eut fallu que l'une ou l'autre des propositions soumises au vote recueillit 50 voix pour être adoptée. Ce chiffre n'ayant été atteint dans aucun cas, aucune modification n'a pu être apportée aux articles 1 et 3 des Statuts du Conseil international de Recherches, autrement dit l'entrée de l'Allemagne est remise à plus tard et le cas sera discuté à nouveau durant la prochaine réunion du Conseil, en 1926.

Le deuxième objet à l'ordre du jour était encore une proposition de la Hollande et du Danemark par laquelle il était demandé la suppression de l'article 7 des résolutions adoptées en 1922 à Bruxelles, ainsi rédigé: «Un pays doit adhérer au Conseil international de Recherches avant d'être admis comme membre des Unions qui y sont rattachées».

On voit ce que cette suppression présentait de danger, pour l'existence même du Conseil. On voit également qu'elle permettait l'entrée dans les Unions par la petite porte, dirons-nous. Aussi, au vote, cette proposition fut heureusement rejetée par 10 voix contre 42.

Ce furent là les principales préoccupations de la réunion de 1925.

Mais nous ne pouvons passer sous silence les autres délibérations.

L'assemblée s'est ralliée à une proposition du Conseil national de Recherches de l'Australie en vue d'établir des relations avec le Congrès scientifique Pan-Pacifique.

Elle a également reconstitué son comité exécutif, qui est actuellement le suivant:

Président: M^r Emile Picard.

Vice-présidents: MM. Pelseneer et Volterra.

Secrétaire général: Sir Arthur Schuster.

L'assemblée a également nommé une Commission pour l'étude des relations des Unions avec la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations et une Commission pour l'étude des relations entre les phénomènes solaires et terrestres.

Comme en toutes choses il faut de l'argent pour vivre, le Conseil s'est préoccupé des cotisations, payables, jusqu'à ce jour, en francs français. L'Union de Chimie a déjà transformé sa cotisation en dollars. Il est à prévoir que d'ici peu de temps le Conseil et les autres unions suivront la même voie.

* * *

Un certain nombre d'unions internationales se sont réunies en 1925, soit en comité restreint, soit en congrès.

Le Conseil de l'Union de physique a tenu une courte séance à Bruxelles, le 7 juillet. M. Guye, président du Comité suisse de physique étant malade, la Suisse y était représentée par M. A. Perrier. Il s'agissait

en particulier de régler la question d'un congrès international qui devait être organisé à Cambridge. La délégation anglaise a déclaré ne rien vouloir entreprendre avant que le Conseil international de Recherches ait tranché la question de l'admission des pays centraux. La date du congrès sera fixée d'entente avec le Comité exécutif de l'Union. A noter que notre collègue Guye a été nommé membre de ce comité exécutif. Il a été fait appel à l'Union pour qu'elle collabore avec la Commission de thermométrie de l'Institut international du froid.

Le Conseil de l'Union de biologie s'est également réuni à Bruxelles à la même date. Notre pays y avait délégué M. John Briquet, président du Comité suisse de biologie.

Voici les résultats principaux de la réunion que nous extrayons du rapport de notre délégué et des comptes-rendus publiés par l'Union.

L'Union, fondée en 1919, comprenait les sciences biologiques et médicales. En 1922, cette union s'est divisée en deux unions distinctes, l'une pour les sciences biologiques, l'autre pour les sciences médicales. L'Union biologique groupe actuellement dix pays, alors que l'Union médicale n'a pu, jusqu'à ce jour, en réunir que quatre. Vous savez, par un de nos rapports antérieurs, que nos médecins n'ont pas estimé devoir s'affilier à cette nouvelle organisation (voir « Actes », Zermatt, 1923, p. 12).

L'Union biologique est présidée par M. Léon Frédéricq, de Liège. Parmi les trois vice-présidents, nous avons le plaisir de voir figurer notre collègue M. J. Briquet, de Genève.

L'Union comprend toujours quatre sections ; le secrétaire de la section de botanique est M. Briquet, et M. Strohl fait partie de la Commission de Bibliographie.

Les questions bibliographiques ont été particulièrement examinées, et la plus grande partie de la publication de l'Union leur est consacrée. Nous invitons nos membres, que ces questions intéressent, de se rapporter, aux comptes-rendus de l'Union. En ce qui concerne notre pays, nous signalons l'une des importantes décisions de la réunion : « Il est décidé à l'unanimité d'aider provisoirement le Zoological Record et le Concilium Bibliographicum par fr. 5000 chacun. Toutefois, considérant que les deux entreprises poursuivent un but analogue, considérant qu'il était désirable d'obtenir le meilleur résultat avec le minimum de peine et de dépenses et notamment de ne pas faire deux fois le travail de dépouillement et d'enregistrement, émet le vœu que les deux institutions considérées examinent : a) la possibilité de coopérer utilement, par exemple en se partageant l'enregistrement et le dépouillement des ouvrages zoologiques publiés annuellement et en se communiquant leurs fiches établies, de commun accord, suivant la même méthode ; b) pour un avenir plus ou moins rapproché, la possibilité d'une union plus intime, par la combinaison des deux publications en une seule possédant les principaux avantages de chacune des deux. »

Les résolutions suivantes ont encore été adoptées à l'unanimité :

1. « L'Union internationale Biologique décide de suggérer à ses

divers Comités nationaux d'organiser des observations phénologiques collectives dans leurs territoires respectifs, suivant le programme établi par la Société météorologique de Londres, c'est-à-dire en s'attachant aux espèces à distribution géographique étendue, parmi les plantes, les oiseaux et les insectes. »

2. « L'Union prend acte du danger qui menace certains animaux signalés par la Conférence de Berne du 17 novembre 1913 et le rapport de M. le Prof. Massart invite les comités nationaux des différents pays à renforcer de suite et d'urgence les mesures nécessaires pour éviter la disparition des espèces et pour en enrayer la destruction trop intense. »

3. « L'Union recommande aux comités nationaux qu'en vertu de l'exception d'intérêt scientifique prévu par l'art. 7 de la Convention de Paris pour la protection des oiseaux (19 mars 1902), des mesures soient prises d'urgence pour sauver les espèces menacées, notamment le Gypaète barbu et les Aigles. »

* * *

L'Union de Chimie pure et appliquée a eu sa réunion annuelle à Bucarest du 22 au 25 juin. Au dernier moment, notre délégué, M. P. Dutoit, a été empêché de rejoindre ses collègues, de telle sorte que la Suisse n'était pas représentée, ce qui a été fort regretté, d'après ce que nous avons appris. Toutefois, rigueur n'a pas été tenue à notre pays, puisque l'assemblée a appelé M. Amé Pictet comme l'un des six vice-présidents de l'Union. Ajoutons que M. Pictet est devenu le président du Comité suisse de Chimie.

Vingt-huit pays adhèrent actuellement à l'Union ; dix-huit étaient représentés à Bucarest.

Un point du rapport annuel de l'Union peut intéresser notre assemblée.

« La Commission des Tables annuelles des Constantes voudrait que les adhésions de tous les pays à cette œuvre soient données sous une forme officielle et qu'un statut définitif du Comité des Tables soit établi et les adhésions au fond international officiellement enregistrées. »

Le siège de la VII^e Conférence sera à Washington. Étant donné l'éloignement des Etats-Unis, les commissions ne se réuniront pas et aucune question nécessitant un vote ne sera mise à l'ordre du jour. La conférence comportera surtout de grands débats d'ordre scientifique.

Le bureau de l'Union est formé par :

Président : Ernest Cohen (Hollande).

Vice-présidents : (au nombre de six, parmi lesquels M. Amé Pictet).

Secrétaire général : Jean Gérard (France).

* * *

Enfin, une dernière réunion internationale a eu lieu l'année dernière. L'Union astronomique s'est réunie en Congrès à Cambridge.

Le compte-rendu de la réunion forme le volume II des « Transactions of the international astronomical Union ».

Ce volume de 287 pages donne les rapports du Comité exécutif, les rapports des 31 commissions spécialisées, les discours et discussions aux assemblées générales, les discussions en commissions, les conclusions adoptées. Il n'y a pas de travaux personnels.

Ce rapport donne l'impression que la réunion de l'Union a bien rempli son but statutaire qui est de faciliter les relations entre les astronomes lorsqu'il est utile d'avoir recours à une coopération internationale et de favoriser l'étude de l'astronomie dans toutes ses branches.

Dans son discours présidentiel, M. Campbell remarque que les statuts ne prévoient pas la coopération internationale chaque fois que c'est possible, ils ne la désirent que lorsqu'elle promet d'être efficace. Il rappelle que les grands progrès dans les sciences ont été faits le plus souvent par les individualités. Il recommande aux commissions de ne pas établir des programmes comportant trop d'années pour leur achèvement, car les découvertes qui se succèdent continuellement se chargent bien d'apporter des travaux additionnels. Il ne faut pas se lancer à la légère dans un vaste plan de coopération groupant un grand nombre d'hommes ou d'institutions car il est, malheureusement, d'autant plus difficile d'arriver à chef. M. Campbell cite, à titre d'exemple, la « Carte du Ciel » commencée il y a 38 ans avec enthousiasme et pour laquelle des observatoires se sont équipés spécialement et qui, actuellement, est loin d'être achevée.

Nous ne pouvons résumer les travaux, d'une utilité pratique réelle, des 31 commissions, nous glanons cependant ce qui suit:

La Commission de la relativité, dont l'un des buts était d'établir la bibliographie spéciale, est dissoute, cette bibliographie ayant été publiée par une initiative privée. La commission sera reconstituée s'il se présente une tâche internationale bien caractérisée.

La Commission des éphémérides a contribué à une unification très désirée des méthodes et des notations dans les almanach nautiques.

La Commission de bibliographie montre la nécessité d'avoir une bibliographie astronomique générale. En attendant que le travail d'ensemble puisse être fait, chaque nation devra établir une bibliographie de ses travaux.

La Commission d'astronomie dynamique adopte en principe l'étude du problème « la rotation de la terre est-elle uniforme ? »

La contribution unitaire reste fixée à fr. franç. 1500. On recommande cependant que la contribution soit changée en un étalon or. Le budget prévoit les allocations annuelles suivantes:

Bureau de l'heure	fr. franç.	50,000
Variation des latitudes	»	10,000
Carte du Ciel	»	10,000
Etoiles variables	»	1,200
Astronomie méridienne	»	25,000
Physique solaire	»	14,000
Impressions	»	15,000
Secrétariat	»	10,000

Le bureau du Comité exécutif est constitué comme suit:

Président: Prof. de Sitter, Leyde.

Vice-présidents: Prof. Eddington, Cambridge.

Prof. Schlesinger, New Haven, U. S. A.

Secrétaire général: Col. Stratton, Cambridge.

La Suisse participait pour la première fois à l'assemblée de l'Union.

Le délégué du Conseil fédéral était le Prof. Wolfer; ont participé en outre à la session: MM. Mauderli, Niethammer et Ditishheim.

Le rôle astronomique de la Suisse apparaît, d'après ce compte-rendu, comme très effacé. On voit figurer notre pays à la Commission de Physique solaire. L'Observatoire de Zurich est le centre pour le dénombrement des taches, tandis que l'Observatoire de Washington est le centre de la radiation solaire. Le rapport signale les mesures intéressantes de radiation du Dr Dorno, à Davos. M. Gautier fait partie de la Commission des notations des unités et de l'économie des publications.

La Suisse, semble-t-il, pourrait jouer dans les 31 commissions de l'Union un rôle plus important et il apparaît que la participation de nos astronomes aux assemblées de l'Union est de première importance, et ce sera pour eux un précieux stimulant.

* * *

Parmi les affaires internationales dont nous pouvons vous parler est celle où l'on nous propose de provoquer en Suisse l'établissement d'une branche du «Science Service» telle qu'il en existe à Washington et à Londres.

Ce «Science Service», créé en Amérique par M. Edwin E. Slosson, ancien professeur de Chimie, et actuellement directeur de cette institution, a pour but de diffuser l'information scientifique dans le public, servir de liaison entre les cercles scientifiques et le grand public, vulgariser les recherches originales et les travaux des sociétés savantes, développer ainsi un enseignement scientifique post-scolaire, sans réinscription et sans cotisation, par l'intermédiaire de la presse. Ne faire que de la vulgarisation scientifique de première qualité en cherchant à atteindre le plus grand nombre.

Merveilleux programme! Mais comment l'exécuter. En Amérique, tout est possible. Grâce à la générosité de F.-W. Scripps, un ancien éditeur et propriétaire de journal, le Science Service a pu débuter sans soucis financiers, son indépendance et sa permanence sont assurées. Cependant, les journaux qui impriment les informations rétribuent le travail du Science Service. Ce service est donc établi sur une base commerciale.

Le Comité de direction se compose de savants de réputation mondiale, parmi lesquels nous relevons: Vernon Kellogg, secrétaire du National Research Council, C. G. Abbot, astronome à la Smithsonian Institution, Campbell, astronome, président de l'Université de Californie, Merriam, de la Carnegie Institution, Millikan, physicien, etc., et, en outre, de cinq journalistes.

La National Academy of Sciences, le National Research Council et l'American Association for the Advancement of Sciences, délèguent 3 membres chacuns.

Le Science Service a son siège dans l'immeuble de l'Académie nationale des Sciences à Washington. Son activité a débuté en 1921, et comprend aujourd'hui les éléments suivants:

1. *Daily Science News Bulletin*. Petits articles d'information journalière sur les découvertes et inventions.
2. *Science News Letters*. Edition hebdomadaire des articles ci-dessus, complétée par de la bibliographie, et envoyée à des abonnés payant 5 dollars par an, tels que membres du corps enseignant, bibliothèques, etc.
3. *Reports of Scientific Meetings*.
4. *Feature pages*. Service hebdomadaire d'articles illustrés.
5. *Cartoonograph*. Croquis destiné à la presse, illustrant des données statistiques.
6. *Photographs of Scientists*. Collection de portraits de savants.
7. *Special Newspaper Features*. Articles spéciaux à l'usage de la presse, relatifs à des événements exceptionnels, tels que éclipses, explorations, etc.
8. *Magazin articles*. Articles illustrés, sur commande, sur sujets spéciaux.
9. *Books*. Editions scientifiques.
10. *Lectures and Radio*. Diffusion radiotélégraphique hebdomadaire, conférenciers itinérants.

Le Science Service est en outre à la disposition des savants pour préparer, sous leur contrôle, un résumé de leurs découvertes qui ne paraît qu'au moment où le travail est rendu public, mais alors avec exactitude et rapidité.

Le Science Service désire être en relation avec des jeunes gens disposés à écrire des articles de vulgarisation, mais qui s'astreindraient à un entraînement systématique dans ce but.

En résumé, le Science Service américain demande si les Sociétés suisses s'intéresseraient à son travail et si elles trouveraient, pour mettre à la tête de l'agence suisse, un homme ayant de bonnes connaissances pratiques des conditions du journalisme européen et qui serait imprégné de l'esprit consciencieux du savant et qui pourrait encore alimenter le Science Service américain en articles sur des sujets suisses, écrits dans un style qui s'adapterait à la presse américaine. En échange, il recevrait le «Daily Science New Bulletin» dont il pourrait vendre les articles en Suisse.

Un tel arrangement pourrait être profitable de part et d'autre.

Nous avons encore à vous signaler ce que devient la Commission suisse de Coopération intellectuelle où notre Société est représentée par notre vice-président. Cette commission fut constituée le 8 mars à Berne. Notre ancien président central, M. le Prof. Fischer fait partie de son bureau, présidé par M. le Prof. G. de Reynold, qui est membre de la

Commission internationale. Cette commission possède actuellement son «Institut».

L'origine de cette fondation est due à l'initiative de l'ancien président du Conseil des Ministres de France, M. Herriot, qui a offert le 8 décembre 1924 à la Société des Nations, de la part du Gouvernement français, de fonder et d'entretenir à ses frais cet institut dont le siège serait à Paris.

L'offre était faite, en résumé, aux conditions suivantes :

- a) L'institut sera administré par la Commission internationale de coopération intellectuelle.
- b) Les locaux nécessaires seront mis à disposition par le Gouvernement français.
- c) La France supportera les dépenses d'installation.
- d) Elle assure le fonctionnement de l'Institut par une subvention globale annuelle de deux millions de francs français.
- e) Cet engagement est pris pour sept années.
- f) Cet engagement est pris sous réserve d'approbation législative.

Le statut organique de l'Institut prévoit en outre :

- a) L'institut travaillera aux progrès de l'organisation du travail intellectuel dans le monde par la collaboration internationale.
- b) Il sera indépendant des autorités du pays dans lequel il est établi.
- c) Le Conseil d'administration nommera un Comité directeur de cinq personnes de nationalités différentes.

Cette offre a été ratifiée par la Chambre des Députés en fin de séance le 31 décembre 1924 et par le Sénat.

La Commission internationale de Coopération intellectuelle a chargé le Prof. de Reynold d'établir un projet de fonctionnement de cet institut. Ce projet a été publié par la S. d. N. sous le № C. I. C. I. 139, Genève le 14 avril 1925.

En voici un résumé succinct :

Le but de la Société des Nations est non seulement la paix entre les Gouvernements, mais encore et surtout la paix des esprits. Ceci implique la concorde entre les intellectuels, étant donné leur influence sur l'opinion publique. La S. d. N. doit donc rapprocher les intellectuels par des intérêts internationaux. La coopération intellectuelle est donc bien dans l'esprit du pacte de la Société.

L'institut de Coopération intellectuelle sera donc l'organe de la S. d. N. pour créer entre les intellectuels des intérêts communs.

L'institut sera presque exclusivement un organe de liaison, il ne doit pas devenir un ministère international d'instruction publique, s'ingérer dans les questions scolaires, favoriser des tendances dans le domaine des Sciences, des Arts ou des Lettres. L'institut doit éviter de devenir une «machine» compliquée, de faire de la paperasse. Il ne doit être que le Secrétariat technique de la C. I. C. I. Son rôle serait de «travailler à faire travailler». Il se limitera dans ses appétits.

Les débuts seront une période d'essai du champ de travail, du personnel, du budget dans le cadre de trois sections, soit : Rapports

universitaires et scientifiques, documentation scientifique, entre-aide et information. Lorsque ces sections marcheront, on se préoccupera des rapports artistiques et littéraires, de la diffusion scientifique par le cinéma et par radio.

Les principes qui serviront de base au règlement et au plan de travail seront, entre autres :

- a) Eviter que l'Institut ne s'ingère dans les affaires intérieures des Gouvernements, des Universités, des Académies ;
- b) Lui conserver le caractère d'un haut établissement intellectuel ;
- c) Assurer l'internationalité de l'Institut.

Un projet de règlement et de plan de travail est annexé au rapport de M. de Reynold.

La C. I. C. I. devant tenir dès le 10 mai à Paris une séance, M. de Reynold a demandé que la Commission suisse exprime son opinion en cette affaire. La discussion a été résumée par la résolution suivante à laquelle la S. H. S. N. a adhéré par la voix du Prof. Wilczek.

«La Commission suisse de Coopération intellectuelle, dans sa séance du 8 mai 1925 à Berne, a approuvé dans ses grandes lignes et dans ses principes le projet élaboré par son président, M. de Reynold, pour l'Institut international qui doit se créer à Paris.

Elle émet le vœu que la future organisation de l'Institut assure son absolue internationalité et l'objectivité de ses travaux, que le dit instrument demeure un organe de renseignement et de liaison, que ses activités soient strictement limitées afin d'éviter toute ingérence dans des domaines qui ne sont pas les siens, par exemple celui de l'instruction publique et qu'il fasse appel, pour ses travaux, au minimum de fonctionnaires et au maximum d'experts et de correspondants dans les différents pays.

La Commission émet le vœu que la délégation suisse à la S. d. N. et les autorités fédérales suivent avec toute l'attention qu'il mérite le développement de la Coopération intellectuelle, développement dans lequel notre pays a un grand intérêt, à côté d'autres nations, à assurer son influence.»

Nous tenons encore à signaler, ce qui pourra être utile à plusieurs, que cette même Commission de Coopération intellectuelle a publié un «Répertoire international des sources de bibliographie courante». L'auteur de cet ouvrage est M. Marcel Godet, Directeur de notre Bibliothèque nationale.

Cet important travail contient l'inventaire suivant :

1. Des périodiques bibliographiques.
2. Des revues publient périodiquement la bibliographie d'une spécialité.
3. Les plus importantes bibliographies commerciales.
4. Les bulletins des nouvelles acquisitions.
5. Les institutions publient périodiquement des fiches de bibliographies d'une science ou d'un pays.
6. Les institutions de documentation bibliographique.

Puisque nous en sommes à ces questions de bibliographie, il faut se rappeler ce que nous disions dans notre précédent rapport sur la

carence du fameux «Catalogue de Londres». Dès lors, sous l'initiative de M. Marcel Godet, la Confédération a décidé de s'intéresser financièrement à la publication d'une Bibliographie suisse annuelle. Votre Comité central, en collaboration avec la Bibliothèque nationale, a envoyé une circulaire à toutes nos Sociétés affiliées pour leur annoncer cette importante décision et demander des collaborateurs. Nous savons que l'affaire est en bonne voie.

* * *

En ce qui concerne le Service des échanges internationaux, nous croyons bien faire en extrayant quelques lignes du rapport du Département fédéral de l'Intérieur sur sa gestion en 1925.

L'année dernière, la Bibliothèque centrale a expédié à l'étranger 8590 colis provenant des 19 Etats contractants. Il en est entré 16,884, soit au total un maniement considérable de 25,474 colis.

Le Département de l'Intérieur signale quelques emplois abusifs que font certaines institutions, pour la plupart étrangères. Ces institutions, ignorant les dispositions de la convention de 1886, se croient dans leur droit d'utiliser le Service des échanges pour le transport gratuit d'herbiers, de collections minéralogiques, etc. Le Département estime avec raison cette pratique inadmissible et avise qu'à l'avenir de tels envois seront retournés à leurs expéditeurs qu'ils soient domiciliés en Suisse ou à l'étranger.

* * *

Comme dans notre précédent rapport, les affaires extérieures nous ramènent peu à peu aux relations intérieures. Ici nous pourrons être plus bref, car le détail de la vie de la Société vous est connu par les rapports des Commissions.

En ce qui concerne l'état de nos membres, nous avons le regret de vous dire qu'à ce jour 16 d'entre eux nous ont quitté, les uns sans grand motif, les autres par la mort, et ceux-ci au nombre de 15.

C'est ainsi que nous avons perdu trois de nos membres honoraires, W. Bateson, le fameux botaniste, directeur de l'Institut d'horticulture John Innes, puis l'illustre physicien H. Kammerling Onnes et enfin le célèbre mathématicien allemand le Professeur A. Krazer, qui fut un brillant collaborateur de notre commission Euler.

Cette perte de 31 membres a été compensée par 30 entrées.

Dans les questions administratives, votre Comité a donné l'approbation aux nouveaux règlements de la Commission géotechnique et de celle des Bourses de voyage.

Usant des pleins pouvoirs que vous lui aviez donnés nous avons admis une nouvelle Société affiliée, la Société suisse de Minéralogie et de Pétrographie.

Notre Société a participé en Suisse à deux manifestations importantes. A Zurich a eu lieu un Congrès entomologique international où M. le Directeur Fæs a bien voulu nous représenter. A Davos, l'Institut für Hochgebirgsphysiologie und Tuberkulosenforschung a réuni, en

un Congrès, un aréopage d'hommes illustres. Nous avons envoyé notre délégué, M. le Prof. Mercanton, lequel a profité de cette occasion pour montrer l'activité de notre Commission des glaciers.

Enfin, parmi les nombreuses choses que nous pourrions encore vous mentionner, il en est de celles qui doivent vous être connues.

Vous savez que nous sommes propriétaires à Wetzikon, dans le canton de Zurich, d'une modeste réserve qui nous vient du regretté Messikommer. C'est la réserve de Robenhausen, une région marécageuse, qui cache encore sous elle des vieux restes de nos ancêtres du temps des palafites. Le «Verkehrsverein de Wetzikon» appuyé par le «Landwirtschaftliche Verein» et la «Société des antiquaires», nous a demandé d'élever une pierre, dans la réserve, à la mémoire de notre membre honoraire et sur cette pierre, le rare passant peut lire ces mots :

Pfahlbaute Robenhausen
Entdeckt 1858 durch Landwirt
Jacob Messikommer, Dr. hon. c.
1828—1917

Nous devons bien vous dire que nous avons été très touchés, et vous le serez avec nous, de ce rappel au souvenir d'un homme aussi modeste qu'il fut grand savant.

Vous vous rappelez également, et ce souvenir est du reste trop frais pour que vous l'ayez oublié, la mort de notre ancien président annuel, de Dr Fischer-Siegwart. En nous quittant, ce naturaliste remarquable a désiré nous laisser un souvenir; celui de son manuscrit : «Tierleben der Schweiz». Par contre, ses «Naturwissenschaftliche Tagebücher» ont été donnés à la ville de Zofingue.

Plutôt que de laisser l'œuvre de Fischer-Siegwart oubliée dans nos Archives, nous l'avons remise en dépôt au laboratoire de zoologie de l'Université de Zurich où chacun peut la consulter.

Nous aurions désiré qu'il en soit de même pour les «Tagebücher», mais la ville de Zofingue n'a pas voulu se dessaisir de ce dépôt. Il est donc bon que chacun sache où peut être consultée l'œuvre manuscrite de notre regretté collègue.

Nous devons également rappeler ici, quitte à froisser la modestie de son donateur, cette belle fondation qui a pris le nom d'*«Aargauer Stiftung»*, due à la générosité de M. Rudolf Zurlinden.

Déjà l'emploi des fonds disponibles a causé grande joie chez quelques jeunes collaborateurs de la Commission géologique. En leur nom, nous remercions chaleureusement l'homme qui a eu cette délicate pensée d'aider des travailleurs de la science.

Voilà, en résumé, l'activité de votre Comité central. C'est avec courage que nous allons en avant, mais la tâche devient chaque année de plus en plus absorbante.

Nous nous plaisons à reconnaître qu'à de rares exceptions, chacun essaye de nous aider. Puisse la marche de la science dans la Patrie être de plus en plus progressive et triomphale grâce à cette précieuse collaboration.